

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue lors d'une participation à distance (TEAMS), le 20 avril 2021, et ce, à laquelle sont présents :

M ^{me} Isabelle Viau,	présidente et membre parent représentant le district 1
M. Jean-Charles Bouvrette,	vice-président et membre parent représentant le district 3
M ^{me} Sylvie Beauregard,	membre représentant les directions d'établissement
M. Robert Collerette,	membre représentant la communauté
M. Alexandre Gagnon,	membre représentant la communauté
M ^{me} Johanne Hamel,	membre représentant la communauté
M ^{me} Jaymee Lafave,	membre parent représentant le district 5
M ^{me} Nathalie Lebeau,	membre représentant le personnel de soutien
M. Marc-André Leblanc,	membre représentant le personnel d'encadrement
M. François Lebrun,	membre représentant la communauté
M. Sylvain-Michel Paradis,	membre parent représentant le district 4
M ^{me} Mélanie Pesant,	membre parent représentant le district 2
M. Martin Pigeon,	membre représentant le personnel enseignant
M ^{me} Nathalie Raymond,	membre représentant le personnel professionnel non enseignant
M ^{me} France Trépanier,	membre représentant la communauté

les membres du conseil d'administration et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M^{me} Katia Lavallée, directrice générale adjointe sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la Loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

Invités :

M. François Bérubé, coordonnateur, Service des ressources matérielles
M. David Castanha-Morin, directeur, Service des ressources financières
M. Dominique L'Écuyer, régisseur, Service de l'organisation scolaire et du transport
M. Louis-André Nadon, coordonnateur, Service des ressources matérielles

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Viau, présidente, ouvre la séance. Il est 19 h.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCA-063/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCA-064/SSGC)

M. Alexandre Gagnon **PROPOSE** l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 23 mars 2021.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCA-065/SSGC)

M. Marc-André Leblanc **PROPOSE** l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
 2. Vérification des présences et constatation du quorum;
 3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
 4. Adoption du procès-verbal;
 5. Adoption de l'ordre du jour;
 6. Période de questions du public (point reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
 7. Période de questions des élèves (point reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie);
 8. Désignation d'un membre représentant de la communauté, personne âgée entre 18 et 35 ans, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);
 9. Assermentation d'un nouveau membre du conseil d'administration;
 10. Comités du conseil d'administration;
 11. Rénovation du système de production de chaleur, de la ventilation et du conditionnement de l'air (CVCA) à l'école secondaire Cap-Jeunesse;
 12. Rénovation des blocs sanitaires à l'école Jean-Moreau;
 13. Plan directeur immobilier du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord;
- PAUSE
14. Amendement à la Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour;
 15. PRIÉ 2020-2023 - Ajout de bâtisses à l'école de la Volière;
 16. Concessions alimentaires - Adoption des prix de vente des aliments et des repas pour l'année scolaire 2021-2022;
 17. Nomination de M. François Lebrun au comité de vérification;
 18. Suivis aux questions diverses de la dernière séance;
 19. Divers;
 20. Information du comité de parents;
 21. Information de la vice-présidence;
 22. Information de la présidence - nouvelles et courrier;
 23. Information de la direction générale;
 24. Tour de table - partage d'information;
 25. Levée de la séance.

La présidence est autorisée à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

PÉRIODE DE QUESTIONS DES ÉLÈVES

Ce point est reporté *sine die* en raison de la situation de pandémie.

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ, PERSONNE ÂGÉE ENTRE 18 ET 35 ANS, AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (CSSRDN) (RCA-066/SSGC)

CONSIDÉRANT la démission de M^{me} Jade Denis-Séguin, le 27 janvier 2021;

CONSIDÉRANT la vacance à un poste de représentant de la communauté, personne âgée entre 18 et 35 ans, au conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

CONSIDÉRANT l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du centre de services scolaire a analysé, le 6 avril 2021, les candidatures reçues à l'automne 2020 afin de pourvoir la vacance découlant de la démission du membre représentant de la communauté, et ce, conformément au processus convenu entre ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont identifié une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier de désigner M. François Lebrun comme membre représentant de la communauté, âgé entre 18 et 35 ans, et ce, pour la durée non écoulée du mandat soit jusqu'au 30 juin 2023.

Adopté

M. François Lebrun occupe son siège.

ASSERMENTATION DU NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Pour information

RÉNOVATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION DE CHALEUR, DE LA VENTILATION ET DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR (CVCA) À L'ÉCOLE SECONDAIRE CAP-JEUNESSE (RCA-067/SRM)

CONSIDÉRANT les problèmes de confort importants;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire est autorisé dans le cadre du *Plan quinquennal d'investissement* à effectuer les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels des firmes FNX Innov inc. et Groupe EPA inc. ont préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 4 mars 2021 au 13 avril 2021, soit 40 jours, pour la rénovation du système de production de chaleur, de la ventilation et du conditionnement de l'air (CVCA) à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 20380-051) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (C-65.1, r.5) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et heures limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, le 13 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Oslo Construction de Terrebonne au montant forfaitaire de 1 765 848 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Oslo Construction de Terrebonne a été jugée admissible à déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier :

- A) D'octroyer le contrat de construction visant la rénovation du système de production de chaleur, de la ventilation et du conditionnement de l'air (CVCA) à l'école secondaire Cap-Jeunesse (soumission # 20380-051) à l'entreprise Oslo Construction de Terrebonne au montant forfaitaire de 1 765 848 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

RÉNOVATION DES BLOCS SANITAIRES À L'ÉCOLE JEAN-MOREAU (RCA-068/SRM)

CONSIDÉRANT les problèmes de santé-sécurité et d'intégrité du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire est autorisé dans le cadre du *Plan quinquennal d'investissement* à effectuer les travaux correctifs;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels des firmes UN Architecture inc., Ponton Guillot et Le Groupe Gesfor, Poirier, Pinchin inc. ont préparé les plans et devis pour soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les responsables du Service des ressources matérielles ont procédé à un appel d'offres public, du 11 mars 2021 au 15 avril 2021, soit 35 jours, pour la rénovation des blocs sanitaires à l'école Jean-Moreau (soumission # 20380-056) conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (C.65.1) et au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (C-65.1, r.5) en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont déposé une soumission dans le cadre de l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu dans les meilleurs délais suivant la date et heures limites de dépôt des soumissions par un comité d'ouverture selon les modalités de la procédure pour la réception et l'ouverture des soumissions du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord, le 15 avril 2021;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la compagnie Construction Irénée Paquet & Fils inc. de Montréal au montant forfaitaire de 997 114,69 \$, avant les taxes, a été jugée la plus basse conforme;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Construction Irénée Paquet & Fils inc. de Montréal a été jugée admissible à déposer une soumission dans le cadre de cet appel d'offres;

CONSIDÉRANT la recommandation des responsables du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette :

- A) D'octroyer le contrat de construction visant la rénovation des blocs sanitaires à l'école Jean-Moreau (soumission # 20380-056) à l'entreprise Construction Irénée Paquet & Fils inc. de Montréal au montant forfaitaire de 997 114,69 \$, avant les taxes.
- B) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

PLAN DIRECTEUR IMMOBILIER DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD (RCA-069/SRM)

CONSIDÉRANT l'essor démographique soutenu des dernières années et qui se poursuit sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT l'état actuel du parc immobilier du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT les nombreux investissements autorisés par le ministère de l'Éducation du Québec au Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE ces investissements doivent être réalisés selon une suite logique répondant aux besoins en places élèves et aux besoins de sécurité et d'intégrité des bâtiments ;

CONSIDÉRANT QUE des actions concertées doivent être entreprises en amont de plusieurs importants projets d'investissements afin d'en assurer leur succès ;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord a présenté une stratégie immobilière basée sur l'exécution d'un plan établi sur dix (10) ans et son suivi annuel ;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} France Trépanier :

- A) D'adopter le *Plan directeur immobilier* proposé par le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord.
- B) D'autoriser la direction générale à initier les actions nécessaires à la mise en œuvre du *Plan directeur immobilier*.

Adopté

AMENDEMENT À LA POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET DE SÉJOUR (RCA-070/SRF)

CONSIDÉRANT l'obligation du centre de services scolaire à définir un encadrement à l'intérieur duquel le remboursement des frais de déplacement et de séjour s'applique;

CONSIDÉRANT le décret 1027-2020, concernant l'allocation de présence et le remboursement des frais des membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux réalisés en séance de travail;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès des instances concernées;

Il est **PROPOSÉ** par M. Sylvain-Michel Paradis d'autoriser l'amendement à la *Politique de frais de déplacement, de repas et de séjour*, le tout tel qu'il appert plus amplement des modifications placées en surbrillance au document versé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2020-2021-16**.

Adopté

PRIÉ 2020-2023 - AJOUT DE BÂTISSSES À L'ÉCOLE DE LA VOLIÈRE (RCA-071/SOST)

CONSIDÉRANT QUE l'urgence d'agir et les moyens limités en espaces imposent le déplacement d'élèves, nous demandons l'adoption du projet de modification de l'acte d'établissement de l'école la Volière afin de maintenir la cohérence des transmissions de données;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire a l'obligation d'établir un *Plan triennal de répartition et de destination des immeubles*;

CONSIDÉRANT QUE le *Plan* a été élaboré en conformité avec les exigences de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE les informations incluses dans le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2020-2023* (PRIÉ) permettent de délivrer un acte d'établissement à chacune des écoles et des centres de formation professionnelle et d'éducation des adultes;

Il est **PROPOSÉ** par M. Jean-Charles Bouvrette d'amender le *Plan de répartition des immeubles et des élèves 2020-2023* du Centre de services scolaire Rivière-du-Nord afin d'affecter des bâtisses additionnelles à l'école de la Volière, tel qu'il appert plus amplement du document déposé au répertoire du CSSRDN sous la cote **CA2020-2021-17**.

Adopté

CONCESSIONS ALIMENTAIRES - ADOPTION DES PRIX DE VENTE DES ALIMENTS ET DES REPAS POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022 (RCA-072/SSGC)

CONSIDÉRANT le pouvoir du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord d'organiser des services de restauration pour favoriser l'accessibilité aux services éducatifs en vertu des articles 257 et 258 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT les ententes contractuelles existantes avec les divers concessionnaires sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord (CSSRDN);

CONSIDÉRANT l'intérêt supérieur du centre de services scolaire et de sa clientèle d'établir le prix des aliments et des repas fournis par les concessionnaires, et ce, pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT QUE les prix ci-après étayés ont été fixés en fonction de normes et de prévisions objectives découlant notamment d'indices, tels le salaire minimum en vigueur au Québec ainsi que l'indice des prix à la consommation établi par Statistiques Canada pour le Québec relativement aux aliments;

CONSIDÉRANT la hausse du taux général de 0,40 \$ de l'heure du salaire minimum à compter du 1^{er} mai 2021;

CONSIDÉRANT la hausse des prix des aliments de 2,3 %;

CONSIDÉRANT les nouvelles normes sanitaires à respecter afin d'offrir un environnement sécuritaire aux élèves et au personnel suite à la pandémie due à la Covid-19;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Mélanie Pesant d'établir les prix de vente des aliments et des repas offerts par les concessionnaires alimentaires liés contractuellement au centre de services scolaire, et ce, pour les écoles primaires et secondaires ainsi que pour les centres de formation, pour l'année scolaire 2021-2022, ci-après au long détaillés :

Lorsque les taxes provinciale et fédérale sont applicables, ces dernières sont incluses dans le prix affiché

ALIMENTS	FORMAT	PRIX 2021-2022 (\$)
Soupe et biscuits soda	170 ml	1,50
Soupe et biscuits soda	285 ml	1,90
Mets principal au primaire	Unité	4,65
Mets principal au sec. et centre de formation	Unité	5,15
Salade repas	55 gr. de protides	5,15
Légumes cuits/riz ou substitut	125 ml	0,85
Crudités	130 gr.	1,85
Salade de pâtes	150 ml	1,35
Salade végétarienne	350 ml	3,25
Salade végétarienne	150 ml	2,25
Salade César santé	350 ml	3,85
Salade César santé	150 ml	2,85
Pain et margarine	55 gr./ 7 gr.	0,85
Sandwich gourmet	75 gr. de protides	4,00
Sandwich œufs, fromage	45 gr. de protides	3,35
Sandwich jambon, poulet	45 gr. de protides	3,35

ALIMENTS	FORMAT	PRIX 2021-2022 (\$)
Salade de fruits	125 ml	1,50
Compote de fruits	113 gr. / 125	1,50
Gelée avec fruits	125 ml	1,50
Pouding au lait	125 ml	1,50
Dessert du jour	6 cm x 8 cm x 5 cm	1,50
Fruits frais	moyen/unité	1,50
Assiette de fruits frais (en saison)	unité	1,50
Jus de fruits pur 100 %	200 ml	1,50
Jus de fruits pur 100 %	300 ml	2,00
Jus Dole pur 100 %	340 ml	2,15
Jus de fruits pur 100 %	355 ml	3,15
Lait nature 2 %	200 ml	1,50
Lait nature 2 %	500 ml	2,00
Lait au chocolat 1 %	200 ml	1,60
Lait au chocolat 1 %	500 ml	2,85
Lait moustache saveurs variées	375 ml	2,95
Lait de soya saveurs assorties	200 ml	1,75
Lait moustache saveurs variées	200 ml	1,95
Eau Perrier	500 ml	2,35
Yogourt, saveurs variées	100 gr.	1,50
Yogourt à boire	200 ml	1,75
Yogourt nano	60 gr.	1,50
Yogourt tube	60 gr.	1,50
Fromage en portion individuelle	20 à 30 gr.	1,35
Fromage en portion Philadelphia	18 gr.	0,75
Fromage et raisins	85 gr.	2,10
Fromage en grains	120 gr.	2,10
Pizza bruschetta et fromage	8 cm x 12 cm	3,35
Biscuit Praeventia 70 %	30 gr.	1,50
Barre granola biologique	24 gr.	1,00
Craquelins et fromage	22 gr.	1,50
Cherrios multigrains	20 gr.	1,35
Cherrios multigrains	5 gr.	0,35
Mini-craquelins au fromage	14 gr.	0,95
Fromage à la crème avec bagel	18 gr./ 90 gr.	2,60
Crème glacée/sundae, barre sorbet	100 ml	1,65
Grissol	20 gr.	0,40
Biscuits soda/melba	paquet de 2	0,30
Maïs grillé	48 gr.	1,75
Galette maison à l'avoine	50 gr.	1,50
Galette pépites chocolat 70 %	80 gr.	1,75
Galette à la farine d'avoine	80 gr.	1,60
Galette de riz soufflé	14 gr.	0,60
Mini-pouding congelé	25 ml	0,50
Muffin à base de céréales	125 gr.	2,25
Muffin à base de céréales brisures 70 %	125 gr.	2,25
Muffin à base de céréales	85 gr.	1,50
Dessert à la carte	Unité	2,25
Comptoir à salades	100 gr.	1,85
Condiments variés, en portion	unité	0,25
Margarine en portion	7 gr.	0,25
Yo-cé (yogourt-fruits-céréales)	260 ml	2,85
Yo-cé et brisures de chocolat 70 %	260 ml	3,15
Eau de source	500 ml	1,50
Assiette mono-usage 9"	unité	0,15
Articles mono-usage	unité	0,15

Prix de vente pour les distributrices automatiques
(centres administratifs et centres de formation)

ALIMENTS	FORMAT	PRIX 2021-2022 (\$)
Jus Dole 100 % pur	340 ml	2,15
Jus Dole 100 % pur	355 ml	3,15
Croustilles santé assorties	40 gr.	2,00
Papier mouchoir	Unité	1,00
Eau	500 ml	1,50

Articles vendus dans les écoles secondaires et les centres de formation seulement

ALIMENTS	FORMAT	PRIX 2021-2022 (\$)
Rôties beurre	2 tranches/pain	1,35
Rôties confiture ou beurre d'arachide	2 tranches/pain	2,00
Rôties fromage	2 tranches/pain	2,30
Rôties tomates	2 tranches/pain	2,15
Rôties viande	2 tranches/pain	2,50
Rôties viande - fromage	2 tranches/pain	3,75
Bagel nature	1 unité	2,00
Bagel fromage Philadelphia	1 unité	2,85
Bagel confiture ou beurre d'arachide	1 unité	2,45
Bagel fromage	1 unité	2,45
Bagel viande	1 unité	3,25
Pomme de terre au four	125 ml	1,50
Cornet de crème glacée	120 ml	2,00
Danoise cerises/yogourt grec	115 gr.	2,35
Brioche	105 gr.	2,35
Multigrains savoureux	43 gr.	1,80
Croustilles aux légumes	38 gr.	2,15
Eau saveurs	500 ml	2,00
Panini au poulet mariné	100 gr. de protides	5,65
Pain rond jambon et fromage	100 gr. de protides	5,00
Pain plat dinde	100 gr. de protides	4,35
Sushis assortis	9 morceaux	8,00
Coq du matin « muffin anglais »	unité	4,90
Coq du matin « bagel »	unité	4,95
Coq du matin « croissant »	unité	4,90
Craquelins cuits au four	50 gr.	1,75
Café	228 ml	1,00
Café	342 ml	1,60
Café	456 ml	1,90
Thé, tisane	Sachet	1,00

Repas complet

ALIMENTS	FORMAT	PRIX 2021-2022 (\$)
Repas complet primaire	3 articles	6,55
Repas complet primaire	4 articles	6,70
Repas complet secondaire et centre de formation	3 articles	6,80
Repas complet secondaire et centre de formation	4 articles	6,95
Repas complet secondaire et centre de formation	5 articles	7,10

- Repas complet trois (3) articles :**
Plat principal et deux (2) articles parmi les suivants : soupe 180 ml ou un breuvage (lait, jus, eau) ou un dessert
- Repas complet quatre (4) articles :**
Plat principal et les trois (3) articles suivants : soupe 180 ml, un breuvage (lait, jus, eau) et un dessert
- Repas complet cinq (5) articles – secondaire et centre de formation :**
Plat principal et les quatre (4) articles suivants : soupe 180 ml, un pain, un breuvage (lait, jus, eau) et un dessert

Adopté

NOMINATION DE M. FRANÇOIS LEBRUN AU COMITÉ DE VÉRIFICATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021 (RCA-073/SSGC)

CONSIDÉRANT la désignation récente de M. François Lebrun comme membre représentant de la communauté, âgé entre 18 et 35 ans au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT la volonté de M. François Lebrun de se joindre au comité de vérification pour l'année scolaire 2020-2021;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Sylvie Beauregard de nommer M. François Lebrun comme membre du comité de vérification du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord pour l'année scolaire 2020-2021.

Adopté

SUIVIS AUX QUESTIONS DIVERSES DE LA DERNIÈRE SÉANCE

DIVERS

INFORMATION DU COMITÉ DE PARENTS

INFORMATION DE LA VICE-PRÉSIDENCE

INFORMATION DE LA PRÉSIDENCE - NOUVELLES ET COURRIER

INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

TOUR DE TABLE – PARTAGE D'INFORMATION

LEVÉE DE LA SÉANCE (RCA-074/SSGC)

M^{me} Nathalie Lebeau **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 21 h.

Adopté

Présidente

Secrétaire